

Présents : **BIGLIA** Jean-Paul, Maire, **BONNARD** Paul, **GIRAUD** Sylvain, **JANIN** Éric , **JOUX** Alexandre
JACQUEMIN Emilie, **DURAND** Maël et **LASSEIGNE** Paul.

Excusés : **BABOLAT** Coraline,

Secrétaire : Madame **JACQUEMIN** Emilie a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal adopte le dernier compte rendu.

1. Bois sans maître

Monsieur le maire informe les membres du conseil de la réglementation applicable aux biens sans maître et de l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que les propriétaires des parcelles cadastrales citées sur l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2019, ne se sont pas faites connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévue par l'article L. 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, effectuée le 28/02/2019.

Monsieur Jean-Paul Biglia propose l'incorporation des parcelles, étant présumé sans maître dans le domaine communal. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2. Paniers de Noël

Monsieur le Maire fait part au conseil de la liste des aînés de plus de 70 ans.

Il présente les devis ainsi que la composition des paniers.

Le conseil après en avoir délibéré vote pour le choix des paniers de confier l'élaboration à Au Millieu des Fruits du Bugey en ajoutant des produits de la Maison Froquet, Patur'Ain et des Escargots de Fabio.

3. Achat périmètre de protection

Monsieur le Maire rappelle la délibération D2012_06_017 du 08/06/2012 fixant le prix d'achat des terrains concernant le périmètre de protection de la source.

La succession Drevet/Trichon étant faite la commune peut acheter la parcelle ZB 78 d'une surface de 6374 m2 aux héritiers comme suit : M. Christian Victor DREVET, Mlle Jocelyne Louise DREVET, Mme Lucienne Emilienne Léontine, DREVET épouse SORBARA, Mlle Marie-Ange Marcelle DREVET, M. Henri François REYNAUD, M. Jean Roger REYNAUD, M. Robert Francisque REYNAUD, M. Victor Edouard Auguste TRICHON

D'après le document de bornage et de division établi par le cabinet GSM de Belley.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents DECIDE d'acheter la parcelle ZB 78 d'une surface de 6374 m2 pour un montant de 0,76 €/m2 soit un total de 4 844,24 € et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4. Loyer local de chasse

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 25 septembre 2009, concernant la mise en place d'un loyer annuel du local communal de découpes, précise qu'au vue de l'augmentation des charges, nous devons indexer le loyer annuellement selon indice de référence des loyers de l'INSEE à compter du 1^{er} janvier 2020, qu'il serait nécessaire de fixé un loyer au moins équivalent aux factures d'électricité.

Le conseil après en avoir délibéré, décide de réévaluer le loyer en fonction du relevé de la consommation d'électricité.

Il maintient un loyer annuel d'un montant de **1000 €**, cette somme sera à payer chaque année au mois de **novembre**, et un complément en fonction du relevé sera facturé à la fin de la saison de chasse fin février à partir de **l'année 2020**.

5. Achats terrain rue de l'école, création de la route

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux travaux effectué rue de l'école pour créer la route aucun acte et dédommagement n'avait été effectué.

Mme Valencia Claude avait cédé à la Commune de Lompnas 68 m2 de la parcelle AB204p2. La commune lui propose 61,20 € et prend en charge les frais d'acte.

M Bonnard Paul avait cédé à la Commune de Lompnas 39 m2 de la parcelle AB205p2. La commune lui propose 35,10 € et prend en charge les frais d'acte.

Le conseil municipal valide le devis du cabinet Richard Meulien de Lagnieu pour un montant de 1282,80 € afin de saisir les actes.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents ACCEPTE de confier l'acte administratif au cabinet Richard Meulien de Lagnieu et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6. Questions diverses

a) Point travaux d'eau

Les travaux n'ont pu commencer à cause des fortes pluies, l'entreprise a accumulée des retards sur leurs autres chantiers. Les travaux débiteront dès que la météo le permettra.

b) Natura 2000

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du nouveau plan cadastral de la zone Natura 2000.

c) Cérémonie 11 novembre

Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal le déroulé de la journée.